



Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS)

SPW Territoire, Logement, Patrimoine Énergie

Agence wallonne Air et Climat (Awac)

## Convention des maires

En signant la « convention des Maires », les collectivités locales s'engagent à répondre de manière concrète aux enjeux climatiques identifiés en Wallonie :

- l'implémentation des accords de Paris sur le climat, le décret régional Climat et la mise en oeuvre du plan régional Air-Climat-Energie ;
- la stratégie régionale de rénovation des bâtiments ;
- les objectifs de développement des énergies renouvelables.

En tant que signataires de la Convention des Maires, les pouvoirs locaux sont amenés à se positionner, auprès de leurs citoyens, comme des leaders exemplaires en matière d'efficacité énergétique et de source d'énergie renouvelable. Dans les 2 ans qui suivent la signature de la convention, la commune doit avoir rédigé son « Plan d'Action pour l'Énergie Durable et le Climat » (PAED). Ce plan peut être communal ou supra-communal lorsque plusieurs communes décident de le faire ensemble.

L'indicateur clé est un indicateur dichotomique qui distinguent les communes signataires (peu importe leur état d'avancement) et les communes non-signataires. Dans le fichier de données, plusieurs éléments de précisions sont donnés : (1) Quels sont les objectifs pour lesquels la commune a signé (2020 ou 2030)\* ; (2) Est-ce que la commune a déjà publié son PAED, est-il en cours ; (3) type de PAED (communal ou supra-communal/groupé)

\* Toutes les communes ayant signé la convention après 2016, ont nécessairement signé pour les objectifs 2030. Les communes ayant signé avant 2017, ont signé pour les objectifs 2020. Certaines d'entre elles sont déjà passées aux objectifs 2030 mais pas toutes, d'où la coexistence des 2 horizons d'objectifs.

Plus d'informations sur <http://lampspw.wallonie.be/dgo4/conventiondesmaires/qu-est-ce-que-la-convention-des-maires>

1. Contact
2. Présentation
3. Période de référence
4. Mandat institutionnel
5. Confidentialité
6. Politique de publication
7. Format de diffusion
8. Accessibilité de la documentation
9. Gestion de la qualité
10. Pertinence
11. Exactitude et fiabilité
12. Actualité et ponctualité
13. Comparabilité
14. Cohérence
15. Coûts et charges
16. Révision des données
17. Traitement statistique

18. Commentaires
19. Documents liés
20. Variables statistiques

<b>1. Contact</b>	
<i>Organisation</i>	<b>IWEPS</b>
<i>Département</i>	
<i>Prénom</i>	Amandine
<i>Nom de famille</i>	MASUY
<i>Fonction</i>	Chargé(e) de recherche
<i>Adresse postale</i>	Route de Louvain-la-Neuve 2, 5001 Belgrade (Namur)
<i>Adresse électronique</i>	<a href="mailto:a.masuy@iweeps.be">a.masuy@iweeps.be</a>
<i>Numéro de téléphone</i>	+ 32 (0) 81 468 483
<i>Numéro de télécopieur</i>	+ 32 (0) 81 468 412

<b>2. Présentation</b>	
<i>Mots-clé</i>	Environnement, initiatives publiques, climat, développement durable
<i>Domaine</i>	Taxinomie IWEPS : SEE 1 Environnement Taxinomie Statbel : 3.3.01. Environnement
<i>Unité statistique – Titre</i>	Commune
<i>Unité statistique – Description</i>	Commune
<i>Population statistique – Titre</i>	Communes wallonnes
<i>Population statistique – Description</i>	Communes wallonnes
<i>Couverture géographique</i>	Wallonie
<i>Couverture temporelle</i>	À partir de 2012
<i>Couverture sectorielle</i>	NA
<i>Autres couvertures</i>	
<i>Période de base</i>	NA
<i>Concepts</i>	
<i>Classifications</i>	

<b>3. Période de référence</b>	
<i>Première période de référence disponible</i>	2020
<i>Dernière période de référence disponible</i>	

<b>4. Mandat institutionnel</b>	
<i>Production statistique obligatoire</i>	NA
<i>Référence légale</i>	NA
<i>Partage des données</i>	NA

<b>5. Confidentialité</b>	
<i>Confidentialité - Politique</i>	NA
<i>Confidentialité - Niveau</i>	Données non confidentielles
<i>Confidentialité - Traitement des données</i>	NA

<b>6. Politique de publication</b>	
<i>Calendrier de diffusion</i>	
<i>Accès calendrier de diffusion</i>	NA
<i>Accès de l'utilisateur</i>	Tout internaute a accès à un fichier de données reprenant les valeurs du produit statistique pour toutes les communes via le portail d'informations statistiques locales sur la Wallonie 'WalStat' ( <a href="http://walstat.iweeps.be">walstat.iweeps.be</a> ).
<i>Périodicité</i>	Annuelle

<b>7. Format de diffusion</b>	
<i>Format de diffusion</i>	Données et métadonnées téléchargeables via le portail d'informations statistiques locales sur la Wallonie 'WalStat' ( <a href="http://walstat.iweeps.be">walstat.iweeps.be</a> ).
<i>Communiqué de presse</i>	
<i>Publications</i>	
<i>Base de données en ligne</i>	
<i>Accès aux microdonnées</i>	NA
<i>Autres</i>	

<b>8. Accessibilité de la documentation</b>	
<i>Documentation sur la méthodologie</i>	
<i>Documentation sur la qualité</i>	

<b>9. Gestion de la qualité</b>	
<i>Assurance de la qualité</i>	
<i>Évaluation de la qualité</i>	

<b>10. Pertinence</b>	
<i>Besoins des utilisateurs</i>	
<i>Satisfaction des utilisateurs</i>	
<i>Exhaustivité</i>	Oui, toutes les communes signataires sont reprises et toutes les communes wallonnes peuvent, décider volontairement, de signer ou pas

<b>11. Exactitude et fiabilité</b>	
<i>Exactitude</i>	
<i>Erreur d'échantillonnage</i>	NA
<i>Erreur non due à l'échantillonnage</i>	NA

<b>12. Actualité et ponctualité</b>	
<i>Actualité</i>	
<i>Ponctualité</i>	

<b>13. Comparabilité</b>	
<i>Comparabilité – Géographique</i>	Entre collectivités locales européennes. En effet, la convention des Maires est une initiative européenne. Elle est signée volontairement par les collectivités locales européennes (communes, municipalités...)
<i>Comparabilité - Dans le temps</i>	Oui
<i>Comparabilité – Sectorielle</i>	
<i>Comparabilité – Autre</i>	

<b>14. Cohérence</b>	
<i>Cohérence – Interne</i>	
<i>Cohérence - Entre domaines</i>	

<b>15. Coûts et charges</b>	
<i>Coût interne</i>	
<i>Coût externe</i>	

<b>16. Révision des données</b>	
<i>Révision des données – Politique</i>	
<i>Révision des données – Pratique</i>	

## 17. Traitement statistiques

<i>Données de base - Enquêtes</i>	
<i>Données de base - Données administratives</i>	FICHER(S) : fichier de données communales FOURNISSEUR(S) : <b>SPW Énergie</b> <b>Rue des Brigades d'Irlande, 1,</b> <b>5100 Jambes</b> <b>Contact</b> : Sara PICCIRILLI 081/48.63.41 <a href="mailto:conventiondesmaires@spw.wallonie.be">conventiondesmaires@spw.wallonie.be</a>
<i>Données de base - Produits statistiques</i>	NA
<i>Fréquence de collecte des données</i>	Une base de données des collectivités locales signataires est alimentée en continu au niveau européen.
<i>Collecte des données</i>	
<i>Validation des données</i>	
<i>Élaboration des données</i>	
<i>Ajustement</i>	

## 18. Commentaires

## 19. Documents liés

<i>Titre</i>	<i>URL</i>

## 20. Variables statistiques

<i>Titre</i>	<i>Définition</i>	<i>Unité/Nomenclature</i>
Code INS	Code INS de l'entité	
Entité administrative	Nom de l'entité	
Signataire de la convention	La commune a-t-elle signé la convention des Maires	Oui/non
Objectif	A quel horizon d'objectifs la commune a-t-elle souscrit	Objectif 2020/objectif 2030/Pas signataire
PAED publié	Est-ce que le PAED est publié	PAED publié/PAED en cours/Pas applicable
Type de PAED	Type de PAED	Groupé (oui/non)/Pas applicable